

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 24 mai 2022

Compte-rendu affiché le 31 mai 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mai 2022

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Camille EL-BATAL

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUT, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Jacky BÉJEAN, Aïcha BEZZAYER, Caroline VARGIOLU, Céline BALITRAN-FAURE, Fabienne TIRTIAUX

Pouvoirs :

Jacky BÉJEAN à Laure LAURENT, Aïcha BEZZAYER à Françoise BÉRARD, Caroline VARGIOLU à Stéphane GONZALEZ, Céline BALITRAN-FAURE à Patrick FAURE, Fabienne TIRTIAUX à Philippe MASSON,

Membres absents à la séance :

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

VERSEMENT DE LA SUBVENTION
DU DISPOSITIF "VILLE VIE
VACANCES"

Délibération : 05.2022.062

Transmis en préfecture le : 31/05/2022

RAPPORTEUR : Madame Ikrame TOURI

La période des vacances scolaires est souvent marquée par l'inoccupation des jeunes en âge d'être scolarisés. Outre qu'elle révèle une inégalité d'accès aux loisirs éducatifs, cette situation conforte l'enfermement de ces jeunes dans leur quartier, notamment dans les quartiers en politique de la Ville.

La Ville intervient alors auprès de ces jeunes filles et garçons par le soutien aux animations du dispositif « Ville, Vie, Vacances » en partenariat avec le service de l'État.

Le dispositif « Ville Vie Vacances », s'adresse en priorité à tous les jeunes, âgés de 11 à 18 ans, résidant dans les quartiers des agglomérations en Contrat de Ville, à savoir les Collonges, classés Quartier politique de la ville (QPV) et les Barolles classés Quartier veille active (QVA).

Le programme « Ville Vie Vacances », composante essentielle de la politique jeunesse, favorise, au cours des différentes vacances scolaires, une prise en charge éducative par un accès à des activités culturelles, sportives et de loisirs pour des enfants et des jeunes sans activité et éloignés des structures d'accueils de loisirs.

Chaque trimestre, le comité local regroupant les partenaires financiers (Ville et État - DDCS/CAF) et les structures socio-éducatives porteuses de projets (Mixcube, Centre Social et Culturel des Barolles et éducateurs de prévention AJD) se réunissent pour débattre des futurs projets qui seront mis en place au cours des vacances scolaires. Les projets sont ensuite validés par la cellule départementale VVV.

Les projets doivent mettre l'accent sur la qualité éducative, au détriment d'une démarche de simple consommation de loisirs, tout en proposant une ouverture au monde extérieur et en développant des actions à contenu citoyen et civique.

En 2022, l'enveloppe inscrite par la ville est de 3 300€, tenant compte des actions qui ont été menées et des actions à venir qui seront menées par le Centre social et culturel des Barolles et les éducateurs de prévention de la Fondation AJD ; les actions menées par le Mixcube étant déjà inscrites dans le budget Mixcube de la ville.

Les associations concernées fournissent aux financeurs un bilan de leur action à l'issue de chaque période de vacances scolaires. L'enveloppe de l'État (CAF et DDCS) est directement versée aux porteurs de projets.

Les actions VVV prévues pendant les vacances de printemps sont les suivantes :

- **Action portée par l'équipe de prévention spécialisée des AJD :** Instauration deux fois par mois d'un groupe de parole pour les filles de 14 à 20 ans, public peu visible sur les quartiers et qui de ce fait n'entre pas en contact avec les éducateurs de prévention, malgré des besoins similaires à ceux des garçons. Ce groupe a pour objet d'échanger avec elles sur les sujets qui les intéressent, leur faire rencontrer les associations et/ou des partenaires correspondants à leurs besoins.
Aux vacances de printemps, ces temps d'échanges se concluront par une sortie pour découvrir la ville de Lyon à travers ses femmes célèbres et d'un moment festif.
- **Action portée par le centre socio-culturel des Barolles :** Mise en place d'un atelier réparation d'appareils électroniques pour sensibiliser un groupe de jeunes (filles et garçons) à la lutte contre le gaspillage électronique.

Conformément à la délibération n° 3.2022.027 du 24 mars 2022 et portant sur l'adoption du dispositif d'activités en direction de la jeunesse, des délibérations doivent être prises pour le versement de ces subventions, après la notification d'attribution des aides de l'État.

Les services de l'État ont accordé une subvention de 200 euros pour le projet porté par la Fondation AJD et une enveloppe de 600 euros pour le projet du Centre social et culturel des Barolles.

Le principe de fonctionnement du dispositif « Ville Vie Vacances » étant un co-financement par la commune à hauteur du financement de l'État, il est donc proposé le versement d'une subvention à la Fondation AJD de 200 euros et d'une subvention au Centre social et culturel des Barolles de 600 euros sous réserve de la réalisation des actions.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu la délibération du conseil municipal n°03.2021.030.4 en date du 25 mars 2021 ;

Vu l'avis de la commission n°1 « Enfance, Jeunesse, Enseignement, Cohésion sociale, Egalité » du 16 mai 2022 ;

Où l'exposer du rapporteur ;

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir :

– **APPROUVER** le versement d'une subvention d'un montant de 200 euros au service de prévention spécialisée de la Fondation AJD et le versement d'une subvention de 600 euros au centre social et culturel des Barolles dans le cadre du dispositif « Ville Vie Vacances » cofinancé par l'État et la commune.

– **AUTORISER** madame la maire ou son représentant à signer toutes les conventions et documents afférents à cette délibération.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Ikrame TOURI**,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

La Maire,

Marylène MILLET



En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.